



Réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2016

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le quatorze mars deux mille seize s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Présents : CASERTA Carole, FABRE Nancy, SCHNEYDER Laëtitia, BERARD Jacky, BERMOND Gilbert, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SERRI Jean, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absent : KORTZ Sylvain, procuration donnée à Alain PASCAL

Secrétaire de séance : Alain PASCAL.

La séance est ouverte à 14h30

- **Approbation du Compte-Rendu du dernier conseil, en date du 19 février 2016**

Le compte-rendu prenant en compte la demande de modification émise par Mme FABRE est approuvé à l'unanimité. Dans le document provisoire, la demande de Madame FABRE avait été rajoutée intégralement, mais le commentaire de trois lignes écrit par le maire avait été maintenu. Ce commentaire est supprimé. Le CR définitif a été publié Vendredi 18/03 en soirée sur le site Mairie.

Le Maire, pour le vote des comptes 2015, passe la présidence à Jean-Pierre GAUTHIER, puis quitte la salle du Conseil.

- **Vote des Comptes de gestion (Commune, Eau et Assainissement, Lotissement Chante Duc),**

Compte de gestion Budget Principal : Adopté 9 voix pour, 1 Abstention

Compte de gestion Budget Eau : Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

Compte de gestion Budget Lotissement : Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

- **Vote du CA du Budget Principal,**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 190 994.60 €

Total des recettes de fonctionnement : 322 687.14 €

Résultat de fonctionnement 2015 : 131 692.54 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 114 574.55 €

Total des recettes d'investissement : 19 740.31 €

Résultat d'investissement 2015 : - 94 834.24 €

Affectation de résultat Budget principal

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2016 est 285 016.50 €

Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2016 est - 36 870.92 €

Couverture de financement au 1068, budget 2016 est de 0 €

Vote : 9 voix Pour – 1 Abstention

- **Vote du CA du Budget Eau et Assainissement,**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	35 401.09 €
Total des recettes de fonctionnement :	34 352.35 €
Résultat de fonctionnement 2015 :	- 1 048.74 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	37 974.80 €
Total des recettes d'investissement :	81 834.24 €

Résultat d'investissement 2015 : + 43 859.44 €

Affectation de résultat Budget Eau et Assainissement

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2016 est	7 660.62 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2016 est	40 910.65 €
Couverture de financement au 1068, budget 2016 est de 0 €	

Vote : 10 voix Pour

- **Vote du CA du Budget Lotissement Chante-Duc,**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	325 061.73 €
Total des recettes de fonctionnement :	325 061.73 €
Résultat de fonctionnement 2015 :	0 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	618 419.89 €
Total des recettes d'investissement :	595 576.25 €

Résultat d'investissement 2015 : - 22 843.64 €

Affectation de résultat Budget Lotissement

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2016 est	0 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2016 est	- 18 419.89 €
Couverture de financement au 1068, budget 2016 est de 0 €	

Vote : 10 voix Pour

- **Vote des Budgets primitifs 2016**

Le Maire réintègre la salle du Conseil, et reprend la présidence de la séance.

- **Budget Principal**

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	514 956.50 €
Total des dépenses de fonctionnement :	514 956.50 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	431 019.50 €
Total des dépenses d'investissement :	431 019.50 €

Adopté à la majorité (9 voix pour, 2 voix contre)

- **Budget Eau et Assainissement**

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	41 235.79 €
Total des dépenses de fonctionnement :	41 235.79 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	154 813.68 €
Total des dépenses d'investissement :	154 813.68 €

Adopté à l'unanimité

Mme FABRE qui doit s'absenter, quitte la séance et donne procuration à B. VIALET

- **Budget Lotissement « Chante-duc »**

Section de Fonctionnement :

Total des recettes de fonctionnement :	328 831.73 €
Total des dépenses de fonctionnement :	328 831.73 €

Section d'Investissement :

Total des recettes d'investissement :	350 770.62 €
Total des dépenses d'investissement :	350 770.62 €

Adopté à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre)

- **Vote des Taxes Locales Directes 2016**

Les taux sont reconduits sans augmentation :

Taxe d'habitation	8.15%
Taxe foncière pour les propriétés bâties	16.48%
Taxe foncière pour les propriétés non bâties	144.25%

Une remarque de M. VIALET porte sur le taux très élevé pratiqué, pour des raisons « historiques », sur le foncier non bâti. Le Maire convient que la question devra être examinée.

Vote : 11 voix Pour

- **Subventions 2016**

AAPPMA - La truite du Buëch	80 €
Solidarité paysans	200 €
ADMR du Haut Buëch	600 €
SIVU	330.20€
Association de Sauvegarde du Patrimoine	40€

Vote : 11 voix Pour

- **SyME05 (Syndicat Mixte d'électricité des Hautes-Alpes)**

Le Maire expose qu'un plan local de déploiement de bornes de charge publiques pour voitures électriques a été validé par le SyME05 le 30 avril 2015 et prévoit l'installation d'une borne sur la commune.

Les bornes seront installées à partir du printemps 2016 et jusqu'à fin d'année 2017.

Ce déploiement fait l'objet d'une participation de l'état via l'ADEME, et du Département.

Le versement des fonds d'état, d'un montant de 449 400€ a fait l'objet d'une convention entre l'ADEME et le SyME 05 en date du 26-11-2015. Cette dernière n'est exécutoire que si les communes concernées par le plan s'engagent pour la gratuité de stationnement des voitures électriques sur leur territoire pendant un minimum de deux ans.

Le Conseil confirme que l'emplacement qui sera prévu pour la prise dédiée à la recharge des véhicules électriques, probablement sur l'Aire du Buëch, sera mis à disposition gratuitement. La Commune n'a pas souhaité engager près de 2000 Euros pour installer à ses frais une prise pour recharger les bicyclettes électriques, mais espère qu'une prise pour ce type de véhicule pourra être associée à la prise pour voitures électriques sur l'Aire du Buëch.

Vote : 11 voix Pour

- **FSL (fonds de solidarité locale) pour 2016.**

Le Maire expose que la commune dispose, pour tout engin de déneigement, d'un camion sur lequel est attelée une lame « chasse-neige » et dont les roues sont équipées de chaînes. L'opération de transformation du camion en chasse-neige est compliquée et, une fois le camion ainsi équipé, il reste ainsi pour toute la saison d'hiver. Autrement dit, la commune ne possède pas d'équipement facilement utilisable pour remédier aux problèmes de verglas sur les routes d'accès aux hameaux. Le Maison technique de Veynes est donc sollicitée occasionnellement pour gravillonner la route.

Il est proposé de faire une demande de subvention pour l'achat d'une sableuse (coût environ 20 000€). La maison technique de Veynes sera consultée pour nous proposer la solution la mieux adaptée au besoin.

Accord du CM pour ce projet d'investissement.

Vote : 11 voix Pour

- **Accessibilité - CDG**

Proposition d'intervention du centre de Gestion 05 pour les divers bâtiments concernés (Mairie, Salle polyvalente, Ecomusée, WC public, église et cimetière...).

Des devis ont été communiqués, pour des études concernant tous les bâtiments municipaux, cimetière compris... Le total constitue des dépenses non négligeables. Le Maire indique que des devis sont proposés par le Centre de Gestion, 960 Euros pour l'accès Mairie, et plusieurs autres devis pour l'ensemble des autres bâtiments municipaux.

Le Maire propose qu'une suite soit donnée sans délai pour l'accès Mairie, et propose que les autres devis soient rediscutés avec le Centre de Gestion, pour la suite à donner.

Le CM donne son accord pour que le Maire accepte le devis « Mairie ».

Des subventions SIPL (Soutien à l'investissement public local, dotation exceptionnelle pour 2016) pourraient être obtenues à ce titre (voir ci-dessous) mais les dossiers doivent être produits au plus tôt. Le Centre de Gestion pourra-t-il répondre à toutes les demandes ??

Là encore, le Maire prendra contact avec le Centre de Gestion.

Vote : 11 voix Pour

- **Subventions SIPL, soutien à diverses actions s'inscrivant dans l'un des champs ci-dessous :**

Rénovation Thermique - Transition énergétique - Développement Energies Renouvelables - Mise aux normes des équipements publics (accessibilité handicapés) - plus trois autres, ne concernant pas directement la commune.

Les demandes doivent faire l'objet d'un dossier de présentation assez élaboré.

Outre les travaux d'accessibilités évoqués ci-dessus, il est envisagé de déposer deux dossiers de demande d'aide :

- l'un pour la poursuite de l'isolation par l'extérieur du bâtiment des créations du Bôchaine,
- l'autre pour le remplacement des huisseries de la salle polyvalente par des huisseries isolantes de qualité.

Le CM autorise le Maire à préparer ces demandes.

Vote : 11 voix Pour

- **Garants - coupes affouagère**

Le Maire informe le Conseil que l'ONF propose les noms de trois ou quatre personnes pour la surveillance des coupes d'affouage, en relation avec l'agent ONF.

Les noms de Messieurs BAUCHAU Jean-Luc, ESPIARD Jérôme , KORTZ Sylvain et ALGOUD Hubert sont avancés.

Vote : 11 voix Pour

- **Courrier de M. et Mme BAUCHAU**

Le Maire expose que M et Mme J.L. BAUCHAU sont, depuis 2011, locataires d'une surface communale ZP64 d'environ 1440m², au bord du rif de Baumugnes, sur laquelle ils ont bétonné une petite fraction de ladite surface.

Ils ont demandé par courrier en date du 26 janvier 2016 à ce que cette parcelle ZP64 leur soit rétrocédée, comme cela avait été envisagé à l'origine, pour mettre fin à une convention locative qu'ils jugent abusive.

L'historique de cette affaire est ancien, et serait la conséquence d'un échange de terrain librement consenti entre la commune et M. et Mme BAUCHAU.

Un plan de situation de ladite parcelle ZP64 est présenté aux conseillers. Le Maire indique que lors de l'échange, en 2003, les documents disponibles montrent qu'une soulte aurait dû être versée à M. et à Mme BAUCHAU. En l'absence de toute correspondance, on ne peut qu'observer que cette soulte n'a jamais été versée. En 2010, une convention locative a été votée par le CM, pour mettre à disposition la parcelle, mais le locataire a participé aux frais du bornage. En définitive, pour mettre fin à une situation qui n'a que trop duré, le Maire propose au Conseil d'accéder à la demande de M et Mme BAUCHAU dans les conditions suivantes :

-La commune de Saint-Julien vend la parcelle ZP64 à M et Mme BAUCHAU.

-L'historique d'échanges de parcelles indiqué ci-dessus ne peut plus donner lieu à aucune réclamation.

-Les frais notariés pour le transfert de propriété sont à la charge de M et Mme BAUCHAU.

Le prix de vente sera fixé par les Services des Domaines.

En outre le conseil municipal demande à M. BAUCHAU d'évacuer les véhicules qui stationnent sur les parties communales du hameau de Baumugnes.

La proposition est acceptée.

Vote : 10 voix Pour – 1 Abstention

- **Demande de M. David MARTIN**

Monsieur David MARTIN, éleveur à Baudinard, demande à bénéficier de la location de terrains communaux afin de développer son exploitation (terrain anciennement loué à Mme Amandine FUMEX, parcelle ZH6 superficie 75ha10ca00 dénommée la Pigne et Loupet). La Mairie avait dénoncé cette Convention, le terrain n'étant pas utilisé par la locataire, Mme FUMEX qui a quitté la commune.

M. VIALET fait remarquer que l'ancienne locataire étant bénéficiaire de subventions attribuées par la PAC, la commune doit tout d'abord s'assurer que cette parcelle ne fait pas partie des terrains pour lesquels Mme FUMEX perçoit une aide de l'Europe.

Un courrier sera donc adressé par la Mairie à Mme FUMEX pour clarifier la situation.

La demande de M. MARTIN est donc mise en attente.

Accord du Conseil pour cette proposition.

- **Terrain NALIN - Rédaction d'une Convention en préalable à l'acte de vente**

Les conseillers ont eu en main un projet de convention préalable à l'acte de vente, qui reprend les demandes émises par Mme NALIN dans son courrier reçu en fin d'année 2015.

Il est demandé au CM d'autoriser le Maire à signer, au nom de la commune, cette convention.

Vote : 11 voix Pour

- **Enquête d'Utilité Publique Déclassement de la voie communale VC 106 – Le Rose**

Le Maire rappelle que M CASTALDI, nouvel arrivant au Rose, demande à la commune de lui rétrocéder la portion de la voie communale VC106, qui dessert son hameau.

Cette demande va nécessiter, à l'issue d'une enquête publique, de déclasser la VC106 en chemin rural.

La Mairie va initier le lancement de l'enquête d'utilité publique, les frais étant pris en charge par M CASTALDI.

Vote : 10 voix pour, 1 abstention

Informations diverses :

Exposition Durbon

Un projet de manifestation à l'occasion du Neuf Centième anniversaire de l'installation des Chartreux sur le territoire de Durbon est évoqué. La journée inaugurale pourrait se dérouler le Samedi 9 Juillet prochain. Des discussions se déroulent dans ce contexte, mais ne sont pas encore suffisamment avancées pour être détaillées.

Dates des fêtes de l'été.

Les feux de la St Jean auront lieu le Samedi 25 Juin, la fête du village le Samedi 16 Juillet.

Le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir à l'organisation de ces deux manifestations.

Eclairage du village

Le Maire indique que les lampadaires qui éclairent le village sont anciens, et en mauvais état. Leur remplacement devra être envisagé. Il dispose d'un devis de 9000 Euros pour 12 lampadaires. Discussion prochainement en commission des finances.

Commerce ambulant

La commune a reçu une demande de deux habitants d'Aspremont qui proposent d'installer, une fois par semaine, un camion « Pizza » sur le territoire communal. La Mairie prendra contact avec ces commerçants.

La réunion du Conseil Municipal se termine à 17h15.